



## NOTE A TOUS LES EXPOSANTS

Madame, Monsieur,

Vous avez engagé des animaux au concours de bovins de boucherie d'Autun, et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, celui-ci aura lieu les 1 et 2 Avril 2019 sur le site du Parc des Expositions des Eduens, route de Chalon sur Saône 71400 AUTUN.

Nous vous rappelons quelques précisions et consignes à respecter :

- Les engagements sont limités à 20 par exposants – **Les nouveaux exposants** (non présents en 2017 et 2018) seront limités à 2 inscriptions si le nombre des engagements est trop élevé.
- Si le nombre d'animaux engagés dans les délais est trop élevé, la Société d'agriculture se réserve le droit de le réduire parmi tous les exposants selon le nombre d'engagements.
- Droit d'inscription : 25 € TTC par animal payable à l'engagement plus une cotisation de 36 € TTC (30 € HT)
- Tout animal non déclaré dans sa catégorie exacte sera éliminé du classement.
- **L'entrée des animaux se fera le Lundi 1 Avril 2019 de 8h à 12h précises.**
- **Le document sanitaire doit être donné aux organisateurs dès le lundi à l'arrivée des animaux.**
- **Nous comptons sur les exposants pour que ne soient présentés que les animaux d'excellente qualité avec des aplombs corrects. Tous devront être lavés, bien préparés ainsi que tondus entièrement. Seuls ne seront acceptés que les animaux d'excellente qualité. Les animaux devront être époinçonnés pour éviter les accidents.**
- Les animaux absents pour quelle raison que ce soit ne seront pas remplacés : par contre les engagements des animaux absents pourront être remboursés sur présentation le jour du concours, d'un certificat vétérinaire pour les accidentés ou d'une photocopie d'un bordereau d'équarrissage pour les animaux morts.

**Attention : si des animaux sont absents, l'exposant doit obligatoirement prévenir les organisateurs et le stipuler sur le document sanitaire.**

- Les exposants seront considérés responsables du comportement des personnes qui sont à leur service, plus particulièrement après le passage de commission qualité ou lors des déchargements et chargements des animaux ; les exposants seront passibles de sanctions pour les incidents qu'ils pourraient créer ou pour ceux créés par les personnes à leur service
- Les plaques perdues ou volées ne seront pas remplacées.
- La commission qui aura pour mission d'éliminer les bovins de qualité moyenne et qui feraient tort à notre manifestation, sera présente à l'entrée des animaux. Les décisions seront sans appel et les engagements des animaux éliminés ne seront pas remboursés. Cette commission aura aussi pour mission de mettre dans leur catégorie les animaux qui ne le seraient pas.
- Tous les exposants devront être présents sous le hall jusqu'à 16h le lundi.
- Les opérations du jury se feront le mardi 2 Avril 2019 dès 7h30.
- **La remise des prix se fera le mardi 2 Avril 2019 à 16h suivi du vin d'Honneur. Tous les exposants devront être présents à cette occasion.**



## ORGANISATION

- Utiliser les parkings prévus pour les camions et les voitures exposants bovins ; ils seront indiqués par des panneaux.
- Un service de surveillance sera mis en place pour la nuit
- Il est interdit de laver à grande eau les animaux à l'intérieur du bâtiment.
- Ne pas toucher aux lances à incendies, une personne sera sur place les deux jours pour surveiller
- Ne pas utiliser les issues de secours pour entrer ou sortir les animaux
- La foire sera ouverte au public après le classement, soit environ vers 11h00
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment
- Merci de laver vos bottes ou chaussures avant de monter au restaurant
- Les animaux seront attachés avec un licol et une corde soit prise au cou ou au licol, soit avec un collet en fer (**aucun animal ne sera pris par les cornes**).
- Notre assurance ne couvre pas les risques d'accident lors des déchargements et chargements des animaux ; il vous appartient donc, si vous le souhaitez d'assurer ces risques auprès de votre compagnie.
- Le marquage des animaux achetés doit être discret ; pas de taguage sur tout le corps.
- L'usage du talc est interdit
- **Les exposants devront obligatoirement venir annoncer les ventes de leurs animaux au secrétariat**
- Les animaux ne pourront quitter le hall qu'à partir de 18h00 le 2 Avril 2019.
- Restauration sur place les 2 jours

Vous remerciant de bien vouloir respecter ces consignes et assurés de votre compréhension,

La Commission du Concours.